

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Soutien aux transitions	512

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement N° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n°2020/972 du 2 juillet 2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la loi n° 2014-856 du 31/07/2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 30 et 31 janvier 2014 adoptant le règlement d'intervention des pôles territoriaux de Coopération Economique,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** les délibérations du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- VU** les délibérations du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la stratégie régionale pour l'Economie Sociale et Solidaire,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 20 et 21 décembre 2017 adoptant le règlement d'intervention modifié relatif au soutien des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE),

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 22 et 23 juin 2017 approuvant le Plan régional pour l'économie numérique « Une connexion accompagnée, levier de notre économie »,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2017 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide à l'investissement "Pays de la Loire investissement numérique",
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020 approuvant le règlement d'intervention « Pays de la Loire investissement numérique » modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT La tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Des vecteurs de renouvellement des modèles économiques : faire face aux grandes mutations

ATTRIBUE

une subvention de 48 200 € en autorisations d'engagement sur une dépense subventionnable de 96 750 € HT à la CCIR pour la réalisation du programme de sensibilisation et d'accompagnement à la numérisation pour le secteur HCR-Tourisme(opération 2020_11252),

APPROUVE

les termes de la convention correspondante (1.1 annexe 1),

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 49 362 € en autorisations d'engagement sur une dépense subventionnable de 98 725 € HT à la CCIR pour la réalisation du programme sensibilisation et d'accompagnement à la transition numérique des TPE / PME axé Cybersécurité(opération 2020_11252),

APPROUVE

les termes de la convention correspondante (1.1 annexe 2),

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 48 250 € en autorisations d'engagement sur une dépense subventionnable de 138 750 € HT à l'association PASCA pour la réalisation du plan d'actions visant à sensibiliser, informer et accompagner les TPE/PME dans la numérisation de leur activité logistique(opération 2020_11252),

APPROUVE

les termes de la convention correspondante (1.1 annexe 3),

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 50 000 € en autorisations d'engagement sur une dépense subventionnable de 100 015 € TTC à la CPME pour la réalisation du programme WeNum (opération 2020_11252),

APPROUVE

les termes de la convention correspondante (1.1 annexe 4),

AUTORISE

la Présidente à la signer,

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire de 200 000 € au titre du dispositif Pays de la Loire investissement numérique (opération n°2020_07502),

APPROUVE

le maintien de l'aide accordée au bénéficiaire de l'arrêté n°2019_02475 d'un montant de 15 000 € au titre du dispositif Pays de La Loire investissement numérique,

APPROUVE

la prolongation du délai de validité des dépenses de la subvention attribuée jusqu'au 24 avril 2022,

APPROUVE

les termes de la convention modificative à la convention 2019_02267 venant modifier la durée des dépenses éligibles jusqu'au 31 décembre 2021 et la durée de la convention jusqu'au 12 juillet 2022 et figurant en 1.1 annexe 5,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ANNULE

pour partie la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2018, en ce qu'elle attribue une subvention de 15 000 € à la société CALIA.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs